

ARCHIVE

Comité technique spécial départemental du 11 février 2020

Déclaration liminaire de Sud éducation 04

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs,

Un mouvement social sans précédent secoue notre pays depuis maintenant plus de deux mois et notre département n'est pas en reste. La majorité de la population s'oppose au projet de réforme des retraites, un des derniers héritages du Conseil National de la Résistance. Notre secteur, celui de l'Education nationale, en est depuis le début un des fers de lance, que ce soit lors des journées nationales, presque chaque semaine, ou dans des actions décidées à la base pour dénoncer le projet. Face à cette contestation, le gouvernement reste sourd et ne répond que par les violences policières quasi quotidiennes envers les jeunes et les militants de tous bords, syndiqués ou non, ainsi que par des interpellations arbitraires. Notre ministère n'est pas en reste dans l'intimidation et la violence – même si elle est psychologique, elle n'en est pas moins dévastatrice. La circulaire du ministre instituant la mise en place de l'arrêt Omont contre les grévistes, le courrier de notre recteur contre les personnels qui s'opposent, et j'en passe, ne font qu'ajouter à l'exaspération et à la colère, et renvoient un écho effarant et en complet décalage, à la légitime colère des collègues. Elle font peser un poids considérable sur les épaules de la hiérarchie intermédiaire que constituent les chefs d'établissement. Alors que presque tous dénoncent les conditions de travail déplorables, tant pour les élèves que pour les personnels, et constatent la souffrance qu'occasionne la mise en place de la réforme du lycée et plus particulièrement, actuellement, le passage des E3C, ils sont à 99,9 % des serviteurs zélés du pouvoir – en contradiction avec ce qu'ils disent et pensent. J'invite les chefs d'établissement qui ne se reconnaissent pas dans ce portrait à afficher sur la porte de leur bureau « je suis 0,1 % », et leur syndicat majoritaire à diffuser ce message. En effet, rien ne les oblige à suivre les ordres. C'est à eux, par exemple, qu'incombe la déclaration du nombre de jours pour les retenues sur salaire, ils n'ont aucune obligation de prendre en compte l'arrêt Omont.

Si nous regrettons l'incapacité des chefs d'établissement à dénoncer par des actes la mise en place des différentes réformes Blanquer, alors même qu'ils sont les témoins quotidiens de leur dangerosité, nous sommes beaucoup plus inquiets face à l'aveuglement du reste de la hiérarchie, qui nie tout ce qui fait la réalité des établissements scolaires. Que ce soit la retenue sur salaire des collègues qui ont assisté à l'enterrement de notre Collègue Christine Renon, les discours récurrents de notre recteur réclamant des sanctions contre les collègues du lycée et les élèves mobilisés contre les E3C, les IA-IPR déclarant que la mise en place des réformes du lycée tant général que professionnel se passe bien et avec le concours de la majorité des professeurs, un tel déni de la réalité ne peut que nous faire peur quant à l'avenir de notre système. Les personnels de l'éducation nationale ne sont pas les esclaves d'un quelconque pouvoir, mais bien au service de la collectivité nationale. C'est là le fondement de notre service public d'éducation nationale et, fort heureusement, la profession en est profondément convaincue.

Toutes ces considérations d'ordre national se déclinent dans notre département. Les enseignants prennent très largement leur part lors des journées de mobilisation nationale et des actions plus ponctuelles. Si aucun lycée n'a connu de blocage lors du passage des E3C dans les Alpes de HauteProvence, il n'y en a aucun où cela s'est bien passé. Comment peut-on laisser les élèves composer pendant 4 à 6 heures alors que les cours ne sont pas banalisés ? Cela ajoute encore de l'anxiété quand le niveau de stress est déjà maximal. Des élèves qui avaient déjà composé sur les mêmes sujets, des salles qui n'étaient pas en configuration d'examen (un élève par table), des sujets comportant des questions non traitées en classe, tout cela s'ajoute à l'impossibilité pour les collègues de préparer véritablement leurs élèves du fait du manque d'information en amont, quand ce ne sont pas les attendus qui changent au dernier moment. Malheureusement, personne ne sera surpris puisque tout cela était prévisible. Cette première période d'E3C n'a fait que confirmer toutes les craintes, et là où le bon sens aurait dû conduire à une annulation pure et simple, le ministre s'entête et fait reposer sur les collègues son dogmatisme.

Et l'ordre du jour de ce CTSD me direz-vous ? Nous y venons. C'est avec un grand étonnement que nous comparons les documents de préparation à ce CTSD avec ceux du département voisin, celui des Hautes-Alpes. Alors que ce sont les mêmes personnels désormais qui les construisent, nous sommes destinataires dans les Alpes de Haute Provence de deux pauvres tableaux quand il y en a cinq à côté ! C'est la même chose pour les dates : nos collègues siégeant dans le 05 ont reçu les documents le lundi 3 février quand nous les avons reçus le jeudi 6 pour un CTSD qui se déroule le même jour dans les deux départements. Vous comprendrez, monsieur le Directeur Académique, que nous soyons agacés face à un tel traitement. Comment pouvons-nous remplir notre rôle d'élus du personnel et juger objectivement du bien fondé de la répartition que vous nous proposez dans ces conditions ? Nous savons bien que les discussions et les votes qui ont lieu ici ne changeront pas la répartition puisque ce CTSD n'est finalement que consultatif, mais nous avions, jusqu'ici, la prétention de croire que nos discussions argumentées pouvaient trouver un écho dans votre réflexion. Il serait intéressant que vous nous fassiez part de votre point de vue sur le rôle de cette instance, alors que les chefs d'établissement ont déjà réparti leur propre DGH et attendent simplement la fin de ce CTSD pour en parler avec les collègues.

Comme chaque année, vous basez l'essentiel de votre répartition sur les effectifs prévus à la rentrée prochaine. Et cette année encore l'écart entre les prévisions et les constats de rentrée sont importants, en suivant d'ailleurs un phénomène de yo-yo – une année en plus, une

année en moins.

L'exemple du collège Borrély illustre bien ce problème – mais il y en a d'autres : vous prévoyez 90 élèves en 5ème, alors qu'ils sont actuellement 101 en 6ème. Vous avez anticipé la création d'une nouvelle 5ème au Sacré Cœur ? Continuons sur la situation du collège Borrély car elle est emblématique. Il y a une baisse d'effectifs prévue en 6ème à la rentrée prochaine mais on se trouve à une limite de seuil et vous faites le choix de supprimer une division – oui, et vous le savez, ce sera le choix normal du chef d'établissement – ce qui a pour conséquence des effectifs de plus de 27 élèves par classe dans ce collège de catégorie 3 ! Vous prenez également le risque de devoir abonder la DGH à la rentrée, s'il y a 3 ou 4 élèves de plus que prévu. Tout cela aura bien entendu un impact sur les postes des collègues et déstabilisera les équipes, alors qu'il y a dans cet établissement une vraie synergie. Enfin, prendre un tel risque alors que les effectifs repartent à la hausse l'année suivante, nous semble une mauvaise idée.

Comme vous le voyez, monsieur le Directeur Académique, les sujets de tension sont importants.

Nous avons la prétention de croire que les comités techniques, lorsqu'ils permettent des discussions ouvertes et argumentées, qu'ils aboutissent à une travail constructif entre l'administration et les syndicats, peuvent contribuer à améliorer le système mais également à faire la preuve que des bonnes idées peuvent conduire à de mauvaises réformes.